

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Maurice Mischler – Courriels des députés sommes-nous en sécurité ?

#### **Rappel**

*Les députés sont appelés à communiquer entre eux et avec d'autres instances de manière soutenue. Ils sont priés d'utiliser leurs courriels privés ou une boîte aux lettres spécialement créée à cet effet pour pouvoir travailler convenablement.*

*Les députés se transmettent parfois des documents avec une certaine confidentialité, et les boîtes aux lettres privées ne semblent pas offrir une sécurité optimale.*

*En effet, en guise d'exemple, jusqu'en juin de cette année, le service " gmail " lisait nos courriels électroniques pour pouvoir faire de la publicité ciblée. Depuis cette date, il semblerait que les lectures systématiques ne soient plus d'actualité, mais quelles garanties ?*

*Pourtant, bien des communes, petites ou grandes, proposent des boîtes courriel à leurs conseillers communaux. De même au niveau fédéral, les élus ont des emails sécurisés.*

*Ainsi, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :*

- 1. Le Conseil d'Etat a-t-il déjà envisagé de mettre en place un tel système ?*
- 2. Si oui, pourquoi ne l'a-t-il pas mis en place ?*
- 3. Quel est le degré de sécurité de la manière de fonctionner actuelle ?*
- 4. Quelles seraient les conséquences financières et organisationnelles d'une boîte aux lettres individuelle et sécurisée pour chaque député ?*

*Ne souhaite pas développer.*

*(Signé) Maurice Mischler*

#### **Réponse du Conseil d'Etat**

Le Conseil d'Etat a l'honneur de fournir les réponses suivantes aux questions des interpellateurs:

##### **– Le Conseil d'Etat a-t-il déjà envisagé de mettre en place un tel système ?**

Un système de messagerie davantage sécurisé pour les députés a bien été étudié et même testé en 2012. La solution envisagée consistait en la mise en œuvre d'une solution complète de messagerie électronique harmonisée (prénom.nom@vd.ch), utilisable uniquement en lien avec l'activité des députés.

Le financement des coûts annuels avait été présenté dans le cadre du budget 2013, mais abandonné suite à un amendement (COFIN, réduction du budget informatique associé de 45'000 CHF à 7'500 CHF). Ceci a eu pour conséquence le renoncement à la solution sécurisée proposée et son remplacement par une solution alternative simplifiée, instaurée en partenariat avec le secrétariat

général du Grand Conseil (SG-GC) et toujours en fonction.

– **Si oui, pourquoi ne l'a-t-il pas mis en place ?**

Comme mentionné à la réponse à la question précédente, l'amendement introduit au budget n'a pas permis de mettre en œuvre une solution plus sécurisée que celle retenue actuellement.

– **Quel est le degré de sécurité de la manière de fonctionner actuelle ?**

La solution retenue maintient l'utilisation d'une adresse email harmonisée(nom.prénom@gc.vd.ch), mais uniquement comme référence pour la correspondance des députés, comportant une redirection automatique des messages vers l'adresse de messagerie privée annoncée au SG-GC par l'intéressé. Il est régulièrement rapporté que ce mode de fonctionnement avec des messageries commerciales pose des problèmes (messages non reçus, messages considérés comme SPAM, boîtes pleines, etc.). Il est aussi apparu quelques soucis d'échange avec des solutions de messagerie autres (Microsoft) que celle utilisée par le canton de Vaud. Récemment, quelques fournisseurs d'accès ont introduit de nouvelles contraintes rendant inopérants les échanges entre messageries. Si ces procédés venaient à se généraliser, il faudrait certainement repenser à la solution initiale de 2012, qui seule permet de garantir un fonctionnement optimal.

La solution actuelle est à ce jour un compromis entre les besoins exprimés et les moyens mis à disposition. Elle peut être jugée comme acceptable en termes de sécurité, moyennant une utilisation respectant les bonnes pratiques usuelles et l'acceptation des risques identifiés et mentionnés en 2013, suite à l'audition de la DSI par le Bureau du Grand Conseil. En effet, l'usage de messageries privées externes, le plus souvent commerciales, va de pair avec un risque plus important de perte ou d'interception de données, par comparaison avec une messagerie intégrée dans le système de l'administration.

– **Quelles seraient les conséquences financières et organisationnelles d'une boîte aux lettres individuelle et sécurisée pour chaque député ?**

Voir la réponse à la 1<sup>ère</sup> question concernant la messagerie.

Actuellement, il ne devrait en principe plus y avoir d'informations sensibles ou confidentielles échangées par messages électroniques dans les processus de travail du Grand Conseil et ce, grâce à la mise en place de la solution de travail collaboratif (" Confluence ") qu'utilisent les commissions parlementaires.

La question qui se pose avant tout est donc de savoir dans quel but il convient d'utiliser ou non un outil de messagerie.

Le projet BLEU SIEL, en cours et conduit par la Chancellerie, étudiera en profondeur tous les besoins de la députation et de son secrétariat. La CTSI, ainsi que le SG-GC, sont partenaires de la démarche. BLEU SIEL favorisera des solutions plutôt basées sur la mise en place de plates-formes collaboratives hébergées par la DSI. Ces solutions prendront en compte les exigences de sécurité et offriront ainsi une réduction appréciable des risques.

Les emails devront rester un outil qui permettra d'informer que des évènements sont survenus sur ces futures plates-formes et sur les données qu'elles hébergent, mais ne devront pas véhiculer eux-mêmes des informations sensibles.

Il convient d'ajouter que le projet de gestion de l'archivage électronique probatoire, également en cours et sous la conduite des archives cantonales, renforcera ces bonnes pratiques dont le respect sera garant d'une bonne gestion documentaire de l'Etat et de la sécurité de l'information en général.

Cette dernière n'est pas qu'une affaire de technologie, mais aussi d'organisation et de bonnes pratiques. La DSI et le CEP (Centre d'Education Permanente) dispensent des formations de sensibilisation à ces bonnes pratiques qui pourraient être proposées aux députés intéressés.

Enfin, au-delà de ce qui vient d'être énoncé et pour répondre précisément à la demande, il convient d'informer le Grand Conseil que le remplacement de la solution de messagerie actuelle de l'ACV (Lotus Notes) est planifié pour 2018. Les études étant en cours, il n'est pas encore possible de fournir des chiffres précis concernant l'évolution des coûts de la nouvelle messagerie, sans toutefois remettre en cause l'estimation fournie dans la réponse à la 1<sup>ère</sup> question pour le déploiement de boîtes aux lettres sécurisées à l'ensemble des députés.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 17 janvier 2018.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*V. Grandjean*